

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL**
représentée par son président, Monsieur Joseph CANTARELLI
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 34183082600036

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2018 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2019 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant aux annexes 1 à 4 de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Lorsque le temps d'évaluation conduit avec la fédération à la fin de la première année d'exécution a mis en évidence des décalages notoires dans la réalisation des actions, les annexes 1 à 4 sont modifiées en conséquence et intégrées au présent document.

Le ministère s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs et actions dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Conformément à l'article 10 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 (CPO 2018-2020), et compte-tenu des éléments qualitatifs relevés lors des entretiens intermédiaires, une contribution financière aux projets et actions de la fédération qui concourent à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la CPO 2018-2020 est apportée en 2019 par le ministère chargé des sports.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant prévisionnel de la subvention attribuée dans le cadre de l'article 4 de la CPO 2018-2020 à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2019 s'élève à **54 000 €**.

Il est procédé à l'engagement et à la mise en paiement de 50% du montant prévisionnel de la contribution mentionnée à la réception du présent document signé par les deux parties soit 27 000 €

Le solde fera l'objet d'un engagement ultérieur au cours de l'année 2019 sous réserve du respect des conditions indiquées à l'article 7 de la CPO 2018-2020.

En cas de non réalisation de projets, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à l'association.

L'association s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des projets, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 1, 3 et/ou 4 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à **FFPJP** au compte **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE-RHÔNE ALPES**
Code établissement : **16807** Code guichet : **00154**
Numéro de compte : **30820679191** Clé RIB : **13**

L'ordonnateur de la dépense est le ministère des sports.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès de la ministre des sports pour l'État.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **22 FEV. 2019**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENÇAL



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Gilles QUÉNÉHERVÉ

~~VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.....~~



ANNEXE 4 MODIFIEE

Subventions attribuées par projet et par action sur 3 années. Aucune fongibilité entre action ne sera possible.

Les indicateurs rattachés aux actions retenues pourront être revus lors de l'évaluation annuelle du/des projet(s).

Projet : Développement de la pratique de la pétanque dans le monde 32 000 €	
Action 1 : Aide au développement en Europe	20 000 €
Action 3 : Aide au développement en Amérique	6 000 €
Action 4 : Aide au développement en Océanie	6 000 €

Projet 2 : Développement de la pratique de la Pétanque pour tous tout au long de la vie 130 000 €	
Action 1 : Développement de la pratique des jeunes	100 000€
Action 2 : Développement de la pratique pour tous (féminines, vétérans, personnes en situation de handicap, personnes en milieu carcéral, pratique du sport santé)	30 000€

Imprimer

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number			Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ	
BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)			72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE	

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number			Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ	
BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)			72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE	

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number			Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ	
BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)			72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE	